



ARRETÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20251124-A2025107-AR

S²LO

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCamps

A2025107

OBJET : BRANCHEMENT D'EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le Maire de la commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L.2212-2-1 et L2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment l'article R411-8,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la Sté HES-HYDRO EUROPE SERVICE, domiciliée chez SOGELINK 69134 DARDILLY pour le compte de la SOGEDO, représentée par Monsieur FRUCHARD Fabien en date du 21/11/25 de réaliser des travaux chemin de Cabiraud.

CONSIDÉRANT que les travaux de branchement d'eau auront lieu à partir du 4/12/25 pour une durée de 2 jours calendaires ;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier sur une partie de la chaussée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETÉ

Article 1 : Dans le cadre des travaux de branchement d'eau et assainissement le chemin de Cabiraud sera fermé à la circulation, la déviation se fera par le chemin de la croix blanche et le chemin des carrières

Article 2 : La signalisation, l'installation de panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le responsable de la société HES-HYDRO EUROPE SERVICE – hydro-europe-d@demat.sogeling.fr
- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Bourg.
- SDIS 33.

Fait à Prignac et Marcamps, le 24 novembre 2025

Le Maire

Laury LEFEVRE

